

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 24 juillet 2024

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 24 juillet 2024, a adopté **un** projet de délibération du Congrès, **deux** projets de délibération du gouvernement, **huit** arrêtés et a examiné **13** dossiers d'étrangers.

Projet de délibération du Congrès

Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès modifiant la délibération modifiée n°195 du 5 mars 2012 relative au système électrique de la Nouvelle-Calédonie. Il vise deux objectifs distincts :

1. réviser les modalités de fixation des tarifs publics de vente d'électricité afin de rétablir l'équilibre financier du système électrique ;
2. assurer la bonne intégration au réseau électrique des systèmes de stockage d'énergie, et notamment des systèmes de transfert d'énergie par pompage (STEP).

I. Révision des modalités de fixation des tarifs publics de vente d'électricité

La société Enercal, concessionnaire du réseau de transport de l'électricité, connaît une situation financière très préoccupante, liée notamment à un déséquilibre structurel et à une dette historique due à l'absence de revalorisation appropriée des tarifs de vente d'électricité.

- Rétablir l'équilibre structurel du système électrique

Ce déséquilibre du système électrique calédonien s'est creusé progressivement en raison de facteurs extérieurs qui ont conduit le gouvernement à maintenir des tarifs de l'électricité abordables, sans pour autant verser des compensations financières à Enercal. Ainsi, au 30 juin 2024, le déficit s'élevait à 18,9 milliards de francs.

Afin de résorber ce déficit, le projet de délibération propose de rendre plus automatique la fixation des tarifs en se fondant sur des critères objectifs d'évolution des coûts et des recettes du système électrique. Cette évolution dépendra en outre des mesures ultérieures qui seront

prises dans le cadre d'autres réformes structurelles que s'est engagé à mener le gouvernement.

Afin d'éviter une évolution trop brutale des tarifs à l'application de ces nouvelles règles, la délibération prévoit une période transitoire entre le 1^{er} octobre 2024 et le 30 septembre 2026, avec l'instauration de paliers successifs. Durant cette période, les coûts réels du système électrique n'étant pas couverts, la Nouvelle-Calédonie sera tenue de compenser les déficits prévisionnels supportés par Enercal. Le texte prévoit ainsi que cette compensation soit inscrite au budget de fonctionnement de la Nouvelle-Calédonie. La dépense est estimée à huit milliards de francs sur les exercices 2025 et 2026.

○ Grille tarifaire révisée

Tarifs basse tension		
<i>Tarifs</i>	<i>Structure</i>	<i>Prix de base</i>
Usage domestique	Puissance souscrite au plus égale à 3,3 kVA Puissance souscrite en francs/kVA/an Énergie (en francs/kWh consommé)	4 340 31,38
	Tarif monôme (en francs/kWh consommé) dédié au compteur à prépaiement	42,85
	Puissance souscrite supérieure à 3,3 kVA jusqu'à 6,6 kVA Puissance souscrite en francs/kVA/an Énergie (en francs/kWh consommé)	6 043 34,96
	Puissance souscrite supérieure à 6,6 kVA Puissance souscrite en francs/kVA/an Énergie (en francs/kWh consommé)	7 746 34,96
Usage professionnel	Puissance souscrite en francs/kVA/an Énergie (en francs/kWh consommé)	11 562 24,52
Bornes de recharge	Puissance souscrite en francs/kVA/an Énergie jour (en francs/kWh consommé) - <i>Toute l'année 8h-16h</i> Énergie nuit (en francs/kWh consommé)	3 240 8,24 20,60
	Éclairage public	Énergie (en francs/kWh consommé)
Irrigation	Heures pleines en francs/kWh consommé	30,74
	Heures creuses en francs/kWh consommé	10,25
Tarifs moyenne tension		
<i>Tarifs</i>	<i>Structure</i>	<i>Prix de base</i>
Courte utilisation	Puissance souscrite en francs/kVA/an Énergie (en francs/kWh consommé)	17 869 17,52
	Puissance souscrite en francs/kVA/an Énergie jour (en francs/kWh consommé) – <i>Toute l'année 8h-16h</i> Énergie nuit (en francs/kWh consommé)	3 240 8,24 20,60
Longue utilisation	Puissance souscrite en francs/kVA/an Énergie (en francs/kWh consommé)	27 680 12,10
Tarifs du transport		
<i>Tarifs</i>	<i>Structure</i>	<i>Prix de base</i>
Client concessionnaire de distribution publique	Puissance souscrite en francs/kVA/an Énergie consommée en francs/kWh	22 511 10,22
	Clients directs	Puissance souscrite en francs/kVA/an Énergie consommée en francs/kWh

- Apurement de la dette historique

La Nouvelle-Calédonie est redevable vis-à-vis d'Enercal, d'une dette historique en compensation des revalorisations tarifaires insuffisantes réalisées jusque-là.

Le montant définitif de la dette prise en charge par la Nouvelle-Calédonie devra être fixé d'un commun accord entre le gouvernement et Enercal avant le 30 septembre 2025. Elle devra tenir compte du déficit sans précédent du système électrique.

Le projet de délibération prévoit un apurement de cette dette historique au cours des exercices budgétaires 2026 à 2029.

II. Intégration des systèmes de stockage d'énergie au réseau électrique

Avec le déploiement croissant du photovoltaïque au cours des dernières années, il est apparu nécessaire de permettre aux équipements qui stockent l'énergie produite, d'être intégrés au réseau électrique.

Ces nouvelles unités de stockage et notamment les systèmes de transfert d'énergie par pompage (STEP), nécessitent un contrôle approprié par le gestionnaire du réseau. Le projet de délibération propose ainsi de garantir un niveau de contrôle suffisant tout en offrant la souplesse nécessaire pour organiser la réalisation et la gestion opérationnelle de ces infrastructures de la meilleure manière possible.

Projets de délibération du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour trois affaires.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2010-4935/GNC du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'application de la loi du pays n° 2010-12 du 17 décembre 2010 instituant un crédit d'impôt au titre d'une avance remboursable ne portant pas intérêt, dénommée « prêt à taux zéro » (PTZ).

Dans le contexte de crise que traverse la Nouvelle-Calédonie depuis mai 2024, de nombreuses personnes ont subi des pertes de salaires et/ou d'emplois. Pour faire face à cette situation, la Nouvelle-Calédonie consent un allongement maximal de la période de remboursement de six mois pour les emprunteurs bénéficiaires d'un PTZ auprès des établissements partenaires du dispositif (Banque calédonienne d'investissement - BCI, banque de Nouvelle-Calédonie - BNC, Société générale calédonienne de banque - SGCB et

la BNP Paribas Nouvelle-Calédonie). Ces reports d'échéances motivés par la crise, ne pourront donner lieu à aucune perception d'intérêts bancaires.

Cette mesure est calquée sur celle adoptée lors de la crise sanitaire du Covid-19 en 2020. Les emprunteurs touchés économiquement, à la fois par la crise du Covid-19 et par les émeutes de mai 2024, pourront ainsi bénéficier d'un report d'échéance d'un an au total.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé Michael Kowalik en qualité d'expert-comptable.

Arrêtés de nomination

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Laurent Bartoletti en qualité de chef de la division de l'élève, de la scolarité et de l'affectation à la direction générale des enseignements - vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Aurélien Vandrissse en qualité d'adjoint au chef de la division de l'élève, de la scolarité et de l'affectation à la direction générale des enseignements – vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Corinne Aubert en qualité de chef du service de la formation continue à la direction générale des enseignements – vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Guilhem Magoutier en qualité d'adjoint au chef du service régulation et exploitation aéroports – chef du bureau régulation de la direction de l'Aviation civile en Nouvelle-Calédonie (DAC).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Thierry Durigneux de chef du service de la navigation aérienne de la direction de l'Aviation civile en Nouvelle-Calédonie (DAC).

Au visa de Vaimu'a Muliava et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Estelle Michaux en qualité de chef du service assistance et logistique de la direction du Numérique et de la modernisation de la Nouvelle-Calédonie (DINUM).

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **sept** titres de séjour dont un au titre de la « prive privée et familiale ». Il a également accordé **quatre** autorisations de travail et **deux** renouvellements d'autorisations de travail.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.